# RAPORT TECHNIQUE FINAL CIVIPOR

Clara Pinaud;

#### © 2021, CLARA PINAUD



This work is licensed under the Creative Commons Attribution License (<a href="https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/legalcode">https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/legalcode</a>), which permits unrestricted use, distribution, and reproduction, provided the original work is properly credited.

Cette œuvre est mise à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution (<a href="https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/legalcode">https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/legalcode</a>), qui permet l'utilisation, la distribution et la reproduction sans restriction, pourvu que le mérite de la création originale soit adéquatement reconnu.

IDRC Grant / Subvention du CRDI: 109632-001-Preliminary work on the development of a Master2 in vital statistics and civil status

## Travaux préliminaires de développement d'un master 2 état civil et statistiques vitales

## Subvention n° 109632-001 **CIVIPOL**

Paris, France

By : Clara PINAUD Responsable de projets CIVIPOL

## Final Technical Report

30 mai 2021

## Table des matières

1.	Résumé du projet	3 -
2.	Problématique de la recherche	5 -
3.	La progression vers les étapes clés	7 -
4.	Synthèse des résultats de la recherche et des effets du développement	12 -
5.	Méthodologie	15 -
6.	Résultats du projet	16 -
7.	Problèmes et défis	18 -
8.	Réflexions et recommandations administratives	19 -
9	Δnneyes	- 20 -

### 1. Résumé du projet

L'objectif principal du projet est de soutenir les travaux préliminaires de développement d'une formation universitaire supérieure et interdisciplinaire en état civil et statistiques vitales. Les objectifs spécifiques à long terme sont de renforcer les capacités et les compétences des acteurs nationaux de l'état civil impliqués au double plan stratégique et opérationnel.

L'approche méthodologique de ce projet a été réalisée en plusieurs étapes :

- La consultation : la première étape est de mettre en place un groupe consultatif afin de cartographier les formations existantes, d'identifier les besoins supplémentaires, d'évaluer la faisabilité du projet, de se coordonner et de proposer une feuille de route conjointe.
- L'identification de l'organisme de formation : CIVIPOL contacte, identifie, et conventionne les universités et les centres de formation, afin d'intégrer cette formation académique et professionnelle à la gestion des projets de coopération internationale.
- La pédagogie : les objectifs pédagogiques seront définis précisément avec l'université identifiée et conventionnée, soit l'organisme de formation du cursus universitaire. Au cours de la formation, les objectifs pédagogiques se déclineront en termes de savoir (ex. connaître), de savoir-faire (ex. pratiquer) et de savoir être (ex. organiser). Pour une meilleure implication et appropriation, les directeurs en charge de l'état civil dans les pays ciblés co-construiront la formation académique.

L'identification des membres du groupe consultatif était la première étape. Le résultat a été la création de ce groupe et son engagement : il est composé des directeurs nationaux de l'état civil de Côte d'Ivoire, du Mali, du Sénégal, d'acteurs nationaux tel le président et magistrat de République Centrafricaine ainsi que d'experts internationaux en état civil.

À la suite de l'identification des organismes de formation susceptibles d'être intéressés et aux prises de contacts effectuées par CIVIPOL, une convention a été signée entre CIVIPOL et HEC PARIS, afin de mettre en œuvre une formation certifiante et de réaliser l'étude de faisabilité de cette formation.

L'IFORD au Cameroun a manifesté son intérêt pour être partenaire de ce projet ainsi que le Centre National de la Fonction Publique Territorial (CNFPT). Ce dernier pourrait fournir un appui pour la réalisation de stages en France auprès des collectivités territoriales, ainsi que la mise à disposition de locaux et de son dispositif en e-formation. Un Memorandum of Understanding est en cours de rédaction.

L'ENA et Sciences-Po Paris pourraient également apporter leur appui sur la conception et la délivrance de certains modules de cours.

Au niveau de la pédagogie de cette formation, une maquette de module de cours a été construite par un expert en formation et ajustée suivant les retours des membres du groupe consultatif. Ella a été bâtie en tenant compte des bonnes pratiques en la matière mais surtout

Attribution License (http://creativecommons.org/licenses/by/4.0/)

o Copyright notice in the following form: "© 2021 CIVIPOL".

o Licensing information as follows: "Disseminated under Creative Commons

des besoins des États africains en termes de formation professionnelle pour une meilleure gestion du système de l'état civil et des statistiques vitales.

Les prochaines étapes du contenu pédagogique sont à construire avec les différentes parties prenantes et dans le cadre de l'étude de faisabilité conduite par HEC Paris et supervisée par CIVIPOL, qui prendra en compte les éléments suivants :

- Mesurer des objectifs à atteindre ;
- Evaluer les conditions nécessaires à la réussite du projet ;
- Cibler les organisations de formations sur les zones géographiques de référence ;
- Identifier les parcours de formation existants dans le cadre de l'expertise d'HEC Paris;
- Benchmarker sur les bonnes pratiques internationales en matière de formation similaire sur l'état civil et les statistiques vitales ;
- Identifier et analyser les besoins et les attentes des administrations et organisations publiques ciblées ;
- Présenter des recommandations pour proposer un parcours de formation qui réponde aux attentes de la cible des participants et à l'ambition souhaitée par CIVIPOL, incluant notamment :
  - o L'écosystème partenarial à mettre en place ;
  - o Les structures de formation potentiellement partenaires ;
  - Les travaux de recherche sur la structure de la formation et le contenu pédagogique avec les partenaires et acteurs du projet
  - La contribution au rapport final.

### 2. Problématique de la recherche

La raison d'être du projet est l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil (ESEC) en Afrique.

L'ESEC est une préoccupation majeure en Afrique, 94 millions d'enfants n'ont jamais été enregistrés à la naissance en Afrique Sub-saharienne. 237 millions d'enfants en dessous de 5 ans n'ont pas d'acte de naissance (UNICEF). La Division de Statistiques des Nations Unies n'a aucune information concernant les mariages. La collecte de cette information est rendue d'autant plus difficile qu'il n'existe pas de définition au niveau global de cet acte. Concernant les décès, la situation est très préoccupante : seulement 50% des décès sont enregistrés à l'état civil, la majorité dans des pays développés, avec une proportion plus grande d'enregistrement de qualité, y compris les causes pour les hommes.

Malgré les investissements de taille dans les systèmes ESEC, la capacité des officiers d'état civil et statistiques dans les pays à revenu faible et intermédiaire nécessite encore une attention majeure. On note l'absence de formation universitaire supérieure et diplômante en systèmes ESEC pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique Centrale. Il convient ici de mentionner le fait que les formations sont souvent *ad hoc*, en fonction des intérêts et des ressources des donateurs. De plus, le renforcement des capacités a souvent été concentré sur l'enregistrement des naissances, avec peu voire aucune attention envers les autres faits d'état civil. La formation des statisticiens en compilation des statistiques vitales à partir de l'état civil, ainsi que du judiciaire est presque inexistante.

L'objectif principal de ce projet est donc l'amélioration de la gouvernance et de la gestion des systèmes ESEC par la formation des acteurs de l'état civil.

Le projet entend soutenir les travaux préliminaires de développement d'une formation universitaire supérieure et interdisciplinaire en état civil et statistiques vitales (i.e. Master2), dans les pays à revenus faibles et intermédiaires, particulièrement en Afrique de l'Ouest et Centrale. Les cibles de cette formation sont les professionnels des ministères et organismes concernés des pays identifiés (ex. cadres supérieurs, officiers et experts principaux, statisticiens, démographes...)

Le processus de recherche a conduit à une vision révisée des groupes ciblés par la formation ; la recherche a démontré que les besoins se trouvaient également à un niveau opérationnel. Les agents d'état civil étant formés sur le tas. La maquette de modules de cours a été construite en prenant en compte de leurs besoins, et a donc été réalisée à deux niveaux de formation, afin de renforcer :

1. Les capacités des professionnels impliqués dans la gouvernance et le pilotage des systèmes ESEC;

o Copyright notice in the following form: "© 2021 CIVIPOL". o Licensing information as follows: "Disseminated under Creative Commons Attribution License (http://creativecommons.org/licenses/by/4.0/)

2. Les capacités des professionnels impliqués dans l'opérationnalisation et la gestion des systèmes ESEC.

Ce projet est une première mondiale, aucune formation de cette nature quant à son contenu, son accessibilité et le ciblage de ses destinataires n'existe sur l'état civil et les statistiques vitales pour les dirigeants, cadres et leurs agents opérationnels. A long terme, les objectifs sont l'impact sur la qualité des politiques publiques mises en place pour une plus grande solidité et sécurité des systèmes d'état civil nationaux africains.

### 3. La progression vers les étapes clés

Ce projet de travaux préliminaires de développement d'une formation s'est déroulé en trois grandes étapes. La première étape a été l'identification et la constitution du groupe consultatif; la seconde phase s'est portée vers la recherche de l'organisme de formation français pouvant héberger la formation et d'une école partenaire africaine, jusqu'à la signature d'une convention de partenariat. Ensuite, une maquette de cours a été rédigée en co-construction avec les membres du groupe consultatif. À la suite de la fin de la mise en œuvre de ce projet, les différentes parties prenantes poursuivent les travaux de développement, avec comme prochaines étapes la rédaction des syllabi de cours, l'étude de faisabilité de la formation, le partenariat avec l'école africaine à approfondir, pour les prochains mois.

#### 1.1 Constitution du groupe consultatif

Ce projet a débuté par la constitution du groupe consultatif. Les directeurs d'état civil dans les pays où CIVIPOL met en œuvre des projets ont été contactés, ainsi que d'autres acteurs et experts de l'état civil.

Ce groupe est constitué des directeurs nationaux de l'état civil du Sénégal, du Mali, de Côte d'Ivoire, d'experts en état civil et d'acteurs tel le président de la Cour de cassation de République de Centrafrique, vous trouverez en annexe le compte-rendu de la première réunion de ce groupe qui s'est tenue le mardi 18 mai et la liste des participants.

Il est crucial pour asseoir la légitimité et la crédibilité de la formation d'impliquer en amont et tout au long du processus des experts pour partager leurs expériences et leurs conseils sur la formation à mettre en place.

#### 1.2 Recherche des organismes de formation en France et en Afrique

En parallèle, les organismes de formation français pouvant héberger la formation ont été contactés, tels :

L'Ecole Normale d'Administration (ENA);

L'ENA a été contacté du fait de son positionnement en Afrique. En effet, l'ENA a noué une relation stratégique avec l'Union Africaine pour laquelle elle organise, depuis 2016 et avec le soutien de l'Ambassade de France, plusieurs sessions de formation. Elle organise des formations à distance avec le Centre d'Éducation à Distance de Côte d'Ivoire (CED-CI). L'École propose aussi le placement d'élèves étrangers dans des administrations françaises. L'ENA est très souvent sollicitée pour la création de centres de formation ou l'appui à des réformes d'envergure pour mieux recruter et former des fonctionnaires.

o Copyright notice in the following form: "© 2021 CIVIPOL".
o Licensing information as follows: "Disseminated under Creative Commons Attribution License (http://creativecommons.org/licenses/by/4.0/)

L'ENA a démontré son intérêt à appuyer certains modules de cours, suivant leurs compétences. L'ENA nous a indiqué avoir d'autres priorités actuellement, par suite des nouvelles annonces gouvernementales qui remplace l'ENA par un Institut du Service. Les discussions se poursuivront tout de même par la suite.

#### - Sciences Po Paris;

Sciences Po a pour ambition de permettre une mobilité étudiante démultipliée, des partenariats renforcés avec celles des universités africaines qui visent les standards d'excellence mondiaux et la mise en place d'incubateurs de politiques publiques ou d'initiatives privées dans les points-clés du continent.

Sciences Po est déjà bien implanté sur le continent africain avec un Programme Europe-Afrique, créé en 2011; un MOOC « Afrique et mondialisation, perspectives croisées »; un projet collaboratif d'enseignement et de recherche, « African Agency in an Era of Global Transformations », un Centre de Recherches Internationales (CERI) a été créé qui rassemble des experts internationaux de l'Afrique dans différentes disciplines.

850 étudiants africains

40 nationalités africaines représentées

59% d'augmentation du nombre d'étudiants africains en 5 ans

30 universités partenaires

30 programmes de Master proposant des enseignements sur l'Afrique

Sciences Po a marqué son intérêt pour mettre en œuvre la formation, mais les délais trop courts n'ont pas permis la signature d'une convention. Nous restons toutefois en contact avec eux afin de potentiellement les intégrer au projet par la suite.

#### HEC Paris;

HEC Paris propose des programmes de formation et d'accompagnement au Maroc et en Afrique Centrale et de l'Ouest, à destination des cadres du secteur privé, des administrations publiques, des organisations patronales, des entreprises internationales et des filières agricoles.

o Copyright notice in the following form: "© 2021 CIVIPOL". o Licensing information as follows: "Disseminated under Creative Commons Attribution License (http://creativecommons.org/licenses/by/4.0/)

Grâce à des partenariats construits avec les Chambres de commerce et d'industrie, les organisations patronales Africaines, les Business Schools africaines et les institutions internationales, HEC Paris accompagne les entreprises dans le développement des ressources humaines et des talents africains. HEC Paris développe des programmes de formation pour les managers des secteurs publics et privés et les chefs d'entreprise. Vous trouverez en annexes leur brochure de Programme Agora, mis en œuvre en Afrique depuis 2013.

HEC Paris s'est montré extrêmement intéressé par la mise en œuvre de cette formation, ainsi que de conduire son étude de faisabilité. Une convention entre HEC Paris et CIVIPOL a donc pu être signée le 20 mai 2021.

#### - Le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT);

Le CNFPT accompagne les collectivités territoriales pour faire évoluer leurs agents tout au long de leur carrière. Il propose une offre variée de services afin d'accompagner les différentes étapes du parcours professionnel d'un agent territorial. La classification des formations suit les évolutions des politiques publiques et des métiers et est organisée selon une triple dimension : les politiques publiques, les compétences transversales et la responsabilité sociale.

Après discussion avec le CNFPT, il pourrait participer en tant que « partenaire d'appui », étant donné sa compétence dans la recherche de stages pour les stages (collectivités territoriales), les e-formation et également la mise à disposition de locaux.

Le CNFPT a marqué son accord pour faire partie de ce projet, l'étendue de leur champ d'action sera à discuter par la suite, et un Memorandum of Understanding est en cours de rédaction et de signature.

#### Les Instituts Régionaux d'Administration (IRA)

Les IRA assurent la formation initiale des fonctionnaires de catégorie A d'administration générale (chaque année, plus de 800 attachés d'administration de l'Etat sont recrutés et formés par la voie des IRA). Ils contribuent aux actions de formation continue interministérielle et ministérielle, chaque IRA mettant en œuvre des actions de formation continue destinées aux fonctionnaires en cours de carrière, principalement en vue de répondre à la demande des administrations locales. Ils participent aux relations partenariales et de coopération européenne et internationale, sous diverses formes en accueillant notamment des auditeurs étrangers au sein du cycle international des IRA.

Nous n'avons pas reçu de réponse de la part des IRA suite à nos sollicitations.

L'identification des organismes de formations français a été réalisée en fonction de critères de leur notoriété et expertise dans le secteur de la gouvernance et de formations de cadres supérieurs. Pour l'identification des établissements partenaires africains, nos critères ont porté sur des établissements publics, renommés à l'international dont le champ de compétence est opérationnel. Ainsi, nous avons contacté l'IFORD à Yaoundé au Cameroun ainsi que l'ENSEA à Abidjan en Côte d'Ivoire.

L'ENSEA fait partie du Réseau des Ecoles de formation Statistique Africaine (ESA) et est labellisée « Centre d'Excellence Africain » (CEA) de la Banque Mondiale depuis 2015 et « Centre d'Excellence Régional » de l'UEMOA depuis 2005. L'ENSEA est membre de l'AUF (Association des Universités Francophones) depuis 2010.

La formation des statisticiens à l'ENSEA allie théorie et pratique. L'école dispense également des cours de formation continue pour les professionnels et propose ses services en matière d'études statistiques et de recherches aux institutions nationales et internationales.

Nous n'avons pas encore reçu de retour de l'ENSEA au sujet d'un partenariat.

L'Institut de Formation et de Recherche Démographiques (IFORD) est un organisme interétatique regroupant 26 Etats d'Afrique francophone et de l'Océan Indien.

En plus de 40 ans d'existence, l'IFORD a assuré la formation de plusieurs centaines de démographes africains et il s'est affirmé comme un acteur majeur de la recherche en matière de « Population et Développement » sur le continent. L'IFORD fournit également à ses états membres et à ses partenaires son expertise pour la collecte, le traitement et l'analyse des données démographiques et sociales, ainsi que pour la définition et la mise en œuvre des politiques de population.

L'IFORD nous a informé de sa disponibilité à conclure un partenariat dans le cadre de la mise en œuvre de la formation, ainsi que de participer aux activités préparatoires. La prochaine étape sera une réunion de travail avec l'IFORD, HEC Paris et CIVIPOL afin de délimiter les contours des conventions et approfondir les questions de mise en œuvre de la formation. Vous trouverez en annexe la lettre de l'IFORD indiquant leur volonté d' être partenaire dans cette formation.

#### 1.3 Rédaction de la maquette de module de cours

Cette maquette de module de cours a été construite par un expert en formation, et enrichis avec les différents retours des membres du groupe consultatif. Elle a été construite en tenant compte des bonnes pratiques en la matière mais surtout des besoins des États africains en termes de formation professionnelle pour une meilleure gestion du système de l'état civil et des statistiques vitales.

La maquette est séparée en deux niveaux de formation. Le premier, intitulé "Certificat de Compétences Management Opérationnel d'un système ESEC (CCMO)", a pour objectif de

o Copyright notice in the following form: "© 2021 CIVIPOL".

o Licensing information as follows: "Disseminated under Creative Commons

renforcer les capacités et les compétences des acteurs nationaux de l'état civil impliqués de façon opérationnelle dans l'enregistrement et la génération les statistiques vitales.

Le deuxième niveau de formation, intitulé "Certificat de Spécialisation Gouvernance et Pilotage d'un dispositif ESEC et de gestion de l'identité (CSGP)" a pour objectif de renforcer les capacités et les compétences des acteurs nationaux de l'état civil en charge du pilotage, de la gestion et du contrôle de la production des statistiques vitales, ou portant sur la santé ou la population.

L'étape suivante concerne la rédaction des syllabi de cours sur la base de la maquette et de l'étude de faisabilité, prélude à la préparation des contenus pédagogiques par les formateurs pressentis. La convention signée entre CIVIPOL et HEC Paris permet à HEC Paris de mettre en œuvre une étude de faisabilité de la formation. Les prochains travaux seront co-construits entre les membres du groupe consultatif, HEC Paris et CIVIPOL et l'IFORD suivant le mode de partenariat qui sera signé.

## 4. Synthèse des résultats de la recherche et des effets du développement

#### Principaux résultats atteints

Les principaux résultats de ce projet d'une durée de 6 mois ont été :

- la constitution du groupe consultatif,
- la construction de la maquette de modules de cours,
- la convention avec HEC Paris permettant de mettre en œuvre la formation et l'étude de faisabilité ainsi que les engagements des autres partenaires.
- L'identification des deux structures partenaires en Afrique et d'institutions à associer au projet en France (ENA, CNFPT...)
- L'engagement de l'IFORD à être partenaire

#### Participation à la mise en place d'échanges entre les pays

La constitution du groupe consultatif a permis de réunir autour de la table des directeurs de l'état civil et des experts de différents pays et avec différentes spécialités. Il en ressort des problématiques communes (formation de base des personnels en état civil) et des différences dans les stratégies nationales. Ce groupe constitue un espace d'échange inédit sur ces questions de formation qui sont souvent négligées dans les processus généraux de réforme des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil.

## Impact sur les communautés ou populations spécifiques du pays ciblé communautés ou populations spécifiques dans le(s) pays ciblé(s) à la fin du projet

Ce projet a des thématiques transversales (droits humains, genre, ODD) dans ses objectifs. Toutes les activités menées dans le cadre du projet ont été dans le strict respect des droits humains. CIVIPOL veille à ce que des mesures appropriées de sauvegarde et d'atténuation soient mises en place pour éviter tout impact négatif sur les droits humains lors de la mise en œuvre. Les actions dispensées ont une approche genre, âge et diversité; la maquette de modules de cours est transversale et permet une connaissance approfondie des normes internationales notamment en matière de protection des données à caractère personnel. La participation des femmes aux activités de développement des formations universitaires et divers ateliers prévus dans le cadre de ce projet a été encouragée et recherchée.

Attribution License (http://creativecommons.org/licenses/by/4.0/)

L'impact immédiat de ce projet est la formation des personnes cibles du projet, avec le renforcement des capacités des cadres dirigeants en état civil des pays où la formation sera ouverte ainsi que de leurs agents opérationnels.

Une fois formés, les cadres dirigeants auront les connaissances nécessaires pour une bonne mise en œuvre des systèmes d'état civil et de statistiques vitales, afin de concevoir ou d'améliorer des dispositifs ESEC ou de gestion de l'identité ou de la population ; d'identifier les dysfonctionnements et apporter des mesures correctives à la mise en place de systèmes ESEC universels, permanent et durables ; de créer, de manager et de gérer des équipes de projets relatifs à la mise en place d'un dispositif ESEC et/ou de gestion de l'identité; de créer ou de d'améliorer les systèmes d'informations portant sur les statistiques vitales ou relatives à la santé ou la population d'un pays ou d'une région ; d'identifier les risques juridiques, financiers ou humains inhérents à la production des statistiques vitales, sanitaires ou relatives à la population et décliner des mesures correctives si nécessaires ; de protéger les sources de données grâce à l'archivage électronique et physique ; de décliner des lignes directrices pour la sauvegarde des données statistiques, leur sécurité, et veiller à la protection des données personnelles ; d'établir une gestion axée sur les résultats et un pilotage basé sur la performance d'un programme de système de génération des statistiques vitales, sanitaires ou relatives à l'identité ou au registre de population.

Les agents sur le terrain seront aptes à éviter les erreurs, avec par exemple la bonne tenue des registres. Ils auront la capacité d'enregistrer de manière satisfaisante les données d'état civil ; de protéger les sources de données grâce à l'archivage électronique et physique ; de protéger les données personnelles des ayants droit ; d'utiliser un système d'informations dédié à l'état civil.

Ainsi, à plus long terme, les personnes formées permettront une répercussion dans les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques en état civil. Les systèmes ESEC des pays africains, selon l'étendue des pays cibles de la formation, pourront être impactés positivement par les formations des acteurs de l'état civil africains.

Un système d'état civil performant a un impact sur les populations, permettant l'accès à la nationalité, donc aux droits sociaux, à la justice, et à l'éducation. A plus grande échelle, ceci à des retombées positives pour les minorités ethniques et les femmes.

La discrimination entre les hommes et les femmes est une des causes principales à l'absence de déclaration des naissances. Partout où il y a des enfants sans état civil les femmes, leurs mères, n'ont pas la possibilité, légale ou réelle, de déclarer les naissances de leurs enfants.

Les lois patriarcales sur la nationalité des enfants, les discriminations qui interdisent la déclaration par les mères sont un frein à l'enregistrement des naissances.

Les femmes résidant dans des zones rurales, appartenant à des minorités ethniques, n'ayant pas eu accès à l'éducation minimum ont plus de difficultés à faire enregistrer la naissance de leurs enfants. L'exclusion et la pauvreté se perpétuent ainsi.

Attribution License (<a href="http://creativecommons.org/licenses/by/4.0/">http://creativecommons.org/licenses/by/4.0/</a>)

o Copyright notice in the following form: "© 2021 CIVIPOL".

o Licensing information as follows: "Disseminated under Creative Commons

Aussi dans certains pays, il est interdit aux femmes de recourir à l'enregistrement de leurs enfants.

Ces goulots d'étranglement seront absorbés par des systèmes d'état civil et de statistiques vitales efficients. Cela permet également de s'opposer de manière efficace aux mariages et grossesses précoces, à la traite des filles et des femmes et à toutes les formes d'exploitation et de violence.

#### **Empreinte environnementale**

Au niveau de l'empreinte environnementale, nous avons limité les déplacements (par avion) et les activités en présentiel, en privilégiant les échanges et interaction par visio-conférence. Ce projet prend en compte l'empreinte environnementale par la proposition faite de modalités d'enseignement basées sur le développement des formations virtuelles, à distance (ex. MOOC, e-plateforme). La maquette de module de cours propose ainsi un enseignement à distance (il s'agit dans ce cas de figure d'organiser les enseignements sur une plateforme électronique avec des séances bloquées de facilitation organisées par les intervenants. Il est nécessaire de créer la plateforme, de former les enseignants choisis sur la dématérialisation des contenus et de former les auditeurs sur l'utilisation de la plateforme) ou de mixte pédagogique (il s'agit dans ce cas de figure d'organiser des enseignements sous forme de séminaires bloqués sur un site physique et des enseignements en ligne sur une plateforme mise choisie permettant la en œuvre de cette modalité). Le Centre National de la Fonction Publique Territoriale a également proposé son appui dans les e-formation dans le cadre de la mise en œuvre du master.

## 5. Méthodologie

#### Co-construction

Les méthodes utilisées dans ce projet ont été dans une logique de co-construction. Les travaux ont été présentés, puis enrichis avec les différents retours des membres du groupe consultatif, et des experts en état civil de CIVIPOL.

#### Une approche centrée vers les besoins des états

La construction de la maquette de modules de cours a été réalisée en plusieurs étapes, construite en tenant compte des bonnes pratiques en la matière mais surtout des besoins des États africains en termes de formation professionnelle pour une meilleure gestion du système de l'état civil et des statistiques vitales.

Les maquettes seront enrichies sur la base des résultats de l'étude de faisabilité et des orientations pédagogiques qui seront formulées.

#### Une adaptation aux contextes particuliers des états cibles

Le problème de recherche, de développement d'une formation à destination des pays africains francophones, doit absolument être construit et réfléchi en s'adaptant et tenant compte des contextes et de l'environnement africain et de la culture juridique francophone, et en intégrant, bien entendu, les bonnes pratiques internationales.

Les prochaines étapes de développement du projet se feront sur la base de ces trois axes.

### 6. Résultats du projet

Les grands résultats de ce projet d'une durée de 6 mois ont été la constitution du groupe consultatif, la construction de la maquette de modules de cours, la convention avec HEC Paris permettant de mettre en œuvre la formation et l'étude de faisabilité ainsi que les engagements des autres partenaires.

Ce projet constitue une première étape pour le développement de la formation en état civil et statistiques vitales. CIVIPOL continuera de développer la formation aux côtés d'HEC Paris afin de superviser l'étude de faisabilité et introduire les partenaires auprès des membres du groupe consultatif.

Les prochaines grandes étapes sont l'étude de faisabilité et le partenariat entre HEC Paris et l'IFORD au Cameroun, qui permettra la construction de contenu pédagogique avec les syllabi de cours. Les prochaines séances de travail encadreront l'étude de faisabilité qui permettra la mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation du projet dont le but est de suivre l'exécution des actions engagées, mesurer les résultats obtenus, évaluer leur impact sur les utilisateurs et prendre des mesures correctives jugées nécessaires en cours d'exécution. Mais également d'élaborer une stratégie de diffusion de la formation, le financement des bourses d'études supérieures pour les participants de l'Afrique subsaharienne, et par conséquent le passage à l'échelle, de la création de l'offre universitaire à la demande de formations continues et de partage des connaissances.

Le contenu pédagogique avec les syllabi seront construits avec HEC Paris et le groupe consultatif, potentiellement suivi par l'expert formation. L'organisation de la formation fera l'objet de réunions de travail, le plan d'actions nécessite la mise en place d'une organisation dédiée à la formation, avec des organes, tels :

- un conseil pédagogique ;
- un responsable de programmes chargé de la coordination administrative et technique;
- un programme défini et des partenariats établis.
- un consortium scientifique international

CIVIPOL impliquera les partenaires techniques et financiers dans ce projet dans un objectif de recherche de financement afin de développer la formation et de la mettre en œuvre. Dans l'optique de la formation des futurs experts en état civil, différents types de partenariats, non exhaustifs, peuvent être établis entre :

- Partenaires au développement (UE, BM, OMS, USAID, AFD, CRDI, OIF, AUF...);
- Organismes travaillant dans le domaine : APAI CRVS, Centre d'Excellence sur les Systèmes ESEC ;

Attribution License (http://creativecommons.org/licenses/by/4.0/)

o Copyright notice in the following form: "© 2021 CIVIPOL". o Licensing information as follows: "Disseminated under Creative Commons

- Ministères sectoriels (développement local, ministères de la justice, ministère de la santé, ministère de l'économie et des finances etc.);
- Organisations et Administrations travaillant sur la production des statistiques vitales, sanitaires ou relatives à la population ;
- Ecoles nationales d'administration, grandes écoles, universités publiques, écoles sectorielles ministérielles formant des statisticiens, des épidémiologistes des démographes, écoles régionales sur la cybersécurité.

#### 7. Problèmes et défis

Le projet a rencontré plusieurs défis :

• La pandémie de Covid19 a impacté le projet. Les démarches auprès des universités et organismes de formation, notamment ont été compliquées par le fait que certaines structures étaient partiellement fermées, ou fermées, et que leurs priorités n'étaient pas, pour l'instant, le développement de formations nouvelles.

Pour pallier cette difficulté, nous avions sollicité une prolongation de l'exécution du contrat pour 3 mois, avec une date de fin des travaux au 30 août 2021, qui n'a cependant pas été possible.

- Le responsable de projets au sein de CIVIPOL a également changé en cours d'exécution du programme. La nouvelle responsable de projets a cependant pris rapidement la suite de son prédécesseur.
- CIVIPOL a utilisé son réseau d'experts et de connaissances afin d'organiser, dès que cela a été possible, plusieurs réunions avec Sciences Po Paris, le CNFPT et HEC Paris. La directrice du développement Afrique à HEC Paris s'est montrée particulièrement intéressée par ce projet et elle nous a accompagné dans les démarches et procédures dans les délais impartis.

#### 8. Réflexions et recommandations administratives

Comme évoqué précédemment, nous aurions souhaité pouvoir bénéficier d'une prolongation de la période de mise en œuvre, au vu des différents arguments communiqués à l'administration du CRDI. Une période de mise en œuvre de 6 mois est très courte pour mener à bien ce type de projet qui demande de réunir autour de la table de nombreux interlocuteurs.

Cependant, les relations avec la chargée de programme ont toujours été très fluides et elle a su nous orienter en cas de besoin.

La question de la pérennisation et du financement de ce master une fois que l'étude de faisabilité aura été réalisée est un point important. Comme indiqué plus haut, nous avons identifié des pistes et nous allons œuvrer pour que le Master soit mis en place durablement. Nous aurons besoin du soutien de l'IRCD dans cette phase également. Il reste à en définir les modalités.

### 9. Annexes

Compte-rendu de la réunion du groupe consultatif sur le projet « Travaux de développement d'un master 2 état civil et statistiques vitales » du mardi 18 mai 2021

#### Ordre du jour de la réunion :

10h : Présentation du projet et de ses objectifs

10h15 : Les avancées et les perspectives

10h30 : Présentation de la maquette de modules de cours

10h45: Questions, avis et recommandations

#### Participants à la réunion :

Jean-Charles AKIE: Directeur de l'état civil et de l'authentification Côte d'Ivoire

Abdoulaye ALKADI: Directeur national de l'état civil Mali

Abdoullah CISSE: professeur des universités et expert formateur pour le projet de master

Mabintou DIOMANDE epse OUTTARA : assistante M. AKIE à la direction de l'identité et de l'identification en CDI

i identification en CDI

Anicet SAMBA: Magistrat de la Cour de cassation en République de Centrafrique

Irina DINCU : Spécialiste de programme principale pour le CRDI

Clara PINAUD : Responsable de projets pôle état civil et identité CIVIPOL

Priscilla BERGERET : cheffe pôle état civil et identité CIVIPOL

#### Membres du groupe consultatif n'ayant pas pu participer à la réunion (excusés) :

Aimé-Gérard YAMEOGO : Chef de mission du programme d'appui au fonctionnement de l'état civil et à la mise en place d'un système d'information sécurisé au Mali – expert état civil

Jean-Noël BANGUÉ: Président de la Cour de Cassation RCA

Aliou SALL : Directeur de l'état civil du Sénégal

#### 1) Présentation du projet et de ses objectifs

#### Objectifs:

L'objectif principal du projet est de soutenir les travaux préliminaires de développement d'une formation universitaire supérieure et interdisciplinaire en état civil et statistiques vitales. Les objectifs spécifiques à long terme sont de renforcer les capacités et les compétences des acteurs nationaux de l'état civil.

Les cibles de cette formation sont principalement les professionnels des ministères et organismes concernés des pays ciblés (ex. cadres supérieurs, officiers et experts principaux, statisticiens, démographes...)

#### <u>Approche méthodologique</u>: Les étapes de ce projet sont :

- La constitution du groupe consultatif, dans l' objectif est de développer une synergie et une coordination des acteurs -> rôle consultatif sur le projet pour avis, recommandations et conseils
- Identification de l'organisme de formation français et de/des (l')école(s) partenaire(s) africaine(s)
- Conventionnement et recherches de partenariat

#### 2) Les avancées et les perspectives

CIVIPOL a sollicité plusieurs écoles et universités. Plusieurs établissements ont manifesté leur intérêt dont l'SCPO, l'ENA et HEC.

HEC est la structure qui s'est montrée la plus réactive. HEC a mis en place les programmes AGORA depuis 2007 pour l'accompagnement gouvernemental des réformes en Afrique (en Côte d'Ivoire, au Gabon, au Congo et au Togo) et dispose déjà d'un bon réseau d'universités partenaires en Afrique. La rédaction d'une convention entre HEC Paris et CIVIPOL en cours.

HEC Paris développera un programme CERTIFIANT dans un premier temps. Les démarches pourront ensuite être poursuivies en vue de la mise en place d'un diplôme.

<u>Recherche de partenaires</u>: Cette recherche est en cours. Des contacts ont été pris avec l'ENSEA à Abidjan et l'IFORD au Cameroun. La formation se déroulerait en partie à distance et en partie en présentiel à Abidjan (République de Côte d'Ivoire), à Yaoundé (Cameroun) et à Paris, avec également des stages de terrain.

#### Les autres partenaires éventuels du projet :

Le Centre National de la Fonction Publique Territorial (CNFPT) pourrait participer. Il fournirait un appui pour la réalisation de stages en France (dans les collectivités territoriales); la mise à disposition de locaux, et e-formation. La rédaction d'un Memorandum of Understanding est en cours.

L'ENA et Sciences-Po Paris pourraient également apporter leur appui sur des modules de cours.

#### Etude de faisabilité de la formation par HEC :

- Mesure des objectifs à atteindre
- Evaluation des conditions nécessaires à la réussite du projet
- Cibler les organisations de formations sur les zones géographiques de référence.

- Identifier les parcours de formation existants dans le cadre de l'expertise d'HEC Paris.
- Identifier et analyser les besoins et les attentes des administrations et organisations publiques ciblées.
- Présenter des recommandations pour proposer un parcours de formation qui réponde aux attentes de la cible des participants et à l'ambition souhaitée par CIVIPOL, incluant notamment :
  - L'écosystème partenarial à mettre en place ;
  - Les structures de formation potentiellement partenaires ;
  - Travaux de recherche sur la structure de la formation et le contenu pédagogique avec les partenaires et acteurs du projet
  - o Contribution au rapport final.

#### 3) Présentation de la maquette de modules de cours

→ Base de discussion et de travail : Voir la maquette de modules de cours envoyée.

Cette maquette est un avant-projet, construite en tenant compte de l'objectif de renforcement des capacités à plusieurs niveaux : au niveau stratégique pour les dirigeants, cadres et leurs collaborateurs au niveau opérationnel.

Elles ont été construites en tenant compte des bonnes pratiques en la matière mais surtout des besoins des États africains en termes de formation professionnelle pour une meilleure gestion du système de l'état civil et des statistiques vitales.

Les maquettes seront enrichies sur la base des résultats de l'étude de faisabilité et des orientations pédagogiques qui seront formulées.

Les membres du groupe consultatif sont invités à nous faire part de leurs remarques sur ce document.

#### 4) Questions, avis et recommandations

a) Irina DINCU souhaite savoir si l'identification des formations existantes a été faite. Elle évoque notamment la formation disponible sur la plateforme de la Banque Mondiale concernant l'état civil. Elle indique qu'il faudrait dans un premier lieu connaître les tendances globales en matière d'état civil. Elle précise qu'il faudrait faire un choix sur le cursus envisagé, notamment avoir un cursus universitaire au niveau global (environnement, normes internationales...) et se centrer sur la partie nationale à travers les stages sur le terrain (systèmes d'archivage...).

Au niveau du contenu de la maquette de cours, elle souhaiterait avoir des modules universitaires tels la législation, l'approche des faits d'état civil et comment en générer des statistiques. Elle rappelle également la nécessité d'intégrer l'approche communautaire et prendre en compte la situation des minorités et des groupes vulnérables.

Elle remercie chacun des participants pour leur participation et salue le travail qui a été fait, qui constitue une bonne base de travail pour entamer un dialogue durable.

L'identification des formations existantes et des besoins sera réalisée dans l'étude de faisabilité mise en œuvre par HEC Paris.

La maquette présentée ici est un avant-projet, basé sur la proposition d'action initiale qui n'est pas une orientation pédagogique. Il s'agit en effet d'avoir un document de travail et de discussion. Ce sont les syllabi, qui seront développés plus tard, qui donneront le contenu précis de chaque cours. Les remarques sur les aspects pratiques de la formation (hands on) sont déjà prises en compte, même si elles ne sont pas visibles ici. Dans le cadre de séminaires, il y aura toujours une partie théorique et une partie consacrée à l'application pratique.

Sur la question de l'Open Learning Campus de la Banque Mondiale, nous avons bien connaissance de ce module, qui est basé sur le Training Course on CRVS Systems du programme international de statistiques, programme chargé de l'actualisation des standards des Etats-Unis. Ce module enseigne l'importance des systèmes d'enregistrement, le cadre juridique, les enregistrements des adoptions des mariages des décès, la numérisation des systèmes d'enregistrement, les systèmes de gestion de l'identité, les réfugiés et personnes déplacés et apatrides. Mais c'est un modèle d'inspiration anglosaxone qui peut perdre en efficacité s'il est appliqué tel quel sans adaptation. Dans le cas d'une formation à destination des pays africains francophones, il n'est pas opportun de dupliquer un modèle ou format tel celui de la Banque Mondiale. Il faut l'adapter et tenir compte des contextes et de l'environnement africain et de la culture juridique francophone, en intégrant, bien entendu, les bonnes pratiques internationales.

Il faut souligner ici l'importance de partir des besoins des pays en Afrique afin de co-construire cette formation.

- b) Abdoulaye ALKADI souligne la pertinence du projet et fait le lien avec la stratégie de formation au Mali, ayant pour ambition de créer un institut au sein de la DNEC pour les acteurs de l'état civil. Les acteurs de l'état civil n'ont à l'heure actuelle aucune formation et apprennent sur le tas. La stratégie malienne en matière de formation s'appuie sur une logique de métiers et de compétences (officiers d'état civil, généraux des mairies, magistrats, préfets, métiers d'appui et conseil, préfets, gestionnaires base de données, métiers de l'information ...). Pour Monsieur ALKADI, il faudrait que ce master de spécialisation correspondent à ces différents métiers.
- c) Pour Jean-Charles AKIE, ce projet est une très bonne initiative car il n'existe pas de formation diplômante en état civil. Les formations actuelles sont uniquement basées sur les textes de lois et les procédures sur les faits d'état civil.
  Il pose la question du droit qui serait enseigné dans le cadre de ce master? En effet, le droit varie de pays en pays. Sur quelles logiques d'apprentissage faudrait-il se baser? Plutôt un apprentissage du droit international ou bien des apprentissages spécifiques à chaque pays?
  Monsieur AKIE note les deux niveaux de master, pour les équipes dites de pilotage et le niveau dit opérationnel. Il insiste par ailleurs, sur le fait que les décisionnaires en matière d'état civil doivent également avoir un bagage solide en matière de gestion et de conduite de programmes.

Au niveau du droit qui sera enseigné, les cours sont organisés sous forme de conférences et complétés par des séminaires. Ainsi le droit international et les normes internationales seront présentés à un

niveau global, puis des cas pratiques permettront à chaque étudiant de revenir à un niveau national sur le droit et les procédures appliqués dans chaque pays.

Sur la question de l'état civil et de l'identité, la question de l'identité est intégrée tout au long de la formation.

- d) M. Anicet SAMBA marque son intérêt et son engagement pour la création de ce type de formation, pour les opérationnels et également pour les cadres qui encadrent ces agents. Il n'existe pas de formation de ce type, et les cadres ne connaissent pas forcément les enjeux liés à l'état civil.
  - Au niveau de la justice en Centrafrique, le code de la famille donne des missions aux magistrats sur la tenue des registres d'état civil mais le manque de connaissance des enjeux liés à la mauvaise tenue des registres d'état civil entraine une mauvaise gestion et des erreurs, obligeant par la suite à recourir à des jugements supplétifs. Rares sont les cas où les maires sont déférés devant des juridictions.

## **Abdoullah CISSE**

Professeur des universités Expert formateur

pour



## Projet de création d'un certificat ÉTAT CIVIL ET STATISTIQUES VITALES

Maquettes de module de cours

MANAGEMENT OPERATIONNEL DE SYSTEMES ESEC GOUVERNANCE ET PILOTAGE D'UN SYSTEME ESEC

**Version provisoire** 

Mai 2021

## **Table**

I.	Contexte et justification de la mission	3
II.	Opérationnalisation et gestion des systèmes ESEC et de gestion de l'identité	5
A.	Objectifs de la formation	5
В.	Compétences visées	5
C.	Organisation de la formation	5
D.	Conditions d'accès	6
E.	Modalités d'enseignement	6
F.	Cadre organisationnel	6
G.	Partenariats	6
н.		
	<ol> <li>Semestre 1</li></ol>	
III.	Pilotage et gestion des systèmes ESEC et de gestion de l'identité	
Α.		
В.		
C.		
D.		
Ε.		
F.	-	
G.	-	
Н.		
11.	1. Semestre 3	
	2. Semestre 4	13

#### I. Contexte et justification de la mission

Dans tous les pays à travers le monde, les systèmes d'enregistrement de l'état civil sont utilisés pour enregistrer tous les événements d'état civil, comprenant les naissances, les décès et les mariages. Ils ont le potentiel de servir de principale source de statistiques nationales de l'état civil. Les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil (ESEC) sont fondamentaux dans un pays, tant pour le citoyen, auquel il offre la protection tout au long d'une vie en établissant des actes pour tout événement vital, que pour l'État qui satisfait d'une part les obligations internationales contractées lors de la signature et ratification de différentes conventions, et d'une autre part, en utilisant des statistiques vitales durables et de qualité pour la planification.

L'enregistrement des faits d'état civil désigne l'acte d'enregistrer les événements démographiques dans la vie d'une personne (naissance, décès, mariage, divorce...), dans les conditions établies par la loi. Les statistiques de l'état civil sont des statistiques sur les événements démographiques et sur les personnes, issues/compilées à partir des données d'état civil, et renseignent sur les dynamiques de population d'un pays à un moment donné/en temps réel. La disponibilité de statistiques de l'état civil fiables et à jour dépend du degré d'avancement de l'enregistrement des faits d'état civil. Les statistiques vitales provenant des systèmes d'état civil constituent en effet la source idéale de statistiques pour un pays/gouvernement, car elles fournissent un flux d'informations fiable, continu, couvrant la population sur l'ensemble du territoire.

Cependant, dans de nombreux pays en développement, les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil sont pour la plupart incomplets, voire même inexistants ; par conséquent, les principales statistiques démographiques, de fécondité et de mortalité disponibles ne présentent pas de garantie d'exhaustivité et de fiabilité, car ne couvrant pas de larges segments de la population.

Ainsi, d'un point de vue plus spécifique concernant notamment les naissances, à travers le monde, près de cent soixante-six millions (166.000.000) d'enfants n'ont jamais été enregistrés à la naissance, et quatre-vingt-quatorze millions (94.000.000) d'entre eux se trouvent en Afrique Sub-saharienne. Selon une étude de l'UNICEF, près de deux cent trente-sept millions (237.000.000) d'enfants en dessous de cinq (5) ans n'ont pas d'acte de naissance.

Au sujet des mariages, la Division de Statistiques des Nations Unies n'en présente aucune information, fait rendu d'autant plus difficile par le fait qu'au niveau global il n'existe pas de définition acceptée par Convention de cet acte.

Pour ce qui concerne les faits de décès, la situation n'en est pas meilleure, seulement cinquante pourcent (50%) des décès sont enregistrés à l'état civil, la majorité dans des pays développés, avec une proportion plus grande d'enregistrement de qualité, y compris les causes pour les hommes. Selon l'Organisation mondiale de la Santé, soixante-cinq pourcent (65 %) de tous les décès dans le monde, soit trente-cinq millions (35.000.000) chaque année, ne sont pas enregistrés, et des millions de décès n'ont pas de cause documentée. De nombreux dossiers ne fournissent pas d'informations médicales exactes ou précises sur la cause du décès. Sans ces informations, les représentants gouvernementaux, les responsables de la santé publique et les bailleurs de fonds ne peuvent pas prendre de décisions éclairées sur les priorités, notamment en ce qui concerne l'orientation et les modalités de destination des ressources de santé publique.

Reconnu comme une nécessité fondamentale pour la souveraineté des nations et leur développement, l'ESEC est devenu une préoccupation majeure en Afrique. Les États africains et les

partenaires de développement ont souligné la nécessité de disposer d'un système d'état civil efficient dans une logique de bonne gouvernance, d'appui aux instances de coordination, et de suivi de la politique nationale de population. Cependant, malgré les importants investissements réalisés dans les systèmes ESEC, la capacité des experts en état civil et statistiques dans les pays à revenu faible et intermédiaire nécessite encore une attention majeure. Il n'y a, en effet, pas de formation universitaire supérieure et diplômante en systèmes ESEC pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique Centrale.

De plus, le renforcement de capacités a souvent été concentré sur l'enregistrement des naissances, avec peu voire aucune attention aux autres faits d'état civil. La formation des statisticiens en compilation des statistiques vitales à partir de l'état civil, ainsi que du personnel administratif et judiciaire est presque inexistante. C'est dans ce cadre général que le Centre de Recherches pour le Développement International – CRDI a confié à Civipol la mission de développement d'un master 2 État Civil et Statistiques Vitales à l'attention des futurs experts en état civil en Afrique francophone. Dans cette même démarche, Civipol a sollicité les services d'un expert en formation pour l'élaboration de maquettes de modules de cours, qui visent à renforcer :

- 1. les capacités des professionnels impliqués dans la gouvernance et le pilotage des systèmes ESEC;
- 2. les capacités des professionnels impliqués dans l'opérationnalisation et la gestion des systèmes ESEC ).

## II. Opérationnalisation et gestion des systèmes ESEC et de gestion de l'identité

#### A. Objectifs de la formation

L'objectif du Certificat de Compétences Management Opérationnel d'un système ESEC (CCMO) est de renforcer les capacités et les compétences des acteurs nationaux de l'état civil impliqués de façon opérationnelle dans l'enregistrement et la génération les statistiques vitales.

#### **B.** Compétences visées

A l'issue de leur formation, les auditeurs ayant suivi les séminaires, les conférences et outils de professionnalisation seront capables de :

- maîtriser les concepts fondamentaux de l'état civil ;
- participer grâce aux analyses comparées à l'identification des axes d'amélioration à la mise en place de systèmes ESEC universels, permanent et durables;
- participer à l'amélioration ou à la création d'un système ESEC et de gestion de l'identité ;
- enregistrer de manière satisfaisante les données d'état civil ;
- protéger les sources de données grâce à l'archivage électronique et physique ;
- protéger les données personnelles des ayants droit ;
- utiliser un système d'informations dédié à l'état civil ;
- participer à la conception ou à l'amélioration d'un programme de système de génération des statistiques vitales, sanitaires ou relatives à l'identité ou au registre de population.

#### C. Organisation de la formation

Le CCMO est organisé sur deux semestres couvrant un volume horaire de global de soixante (60) crédits (soit un total de 1200 heures) répartis sur deux semestres (semestre 1 et semestre 2). La maquette respecte les normes LMD en termes de répartition du volume horaire avec une partie réservée au Travail Personnel de l'Étudiant/Apprenant (TPE) et une autre en présentiel. Elle est organisée sous forme d'Unités d'Enseignements (champs disciplinaires), elles-mêmes organisées en Éléments Constitutifs (EC) ou matières à enseigner. Les enseignements en présentiel totalisent un volume horaire de 444 heures et tiennent sur un semestre au plus. Le reste du volume horaire (756 heures) est consacré au Travail Personnel de l'Étudiant/Apprenant qui couvre le volume de travail affecté à la compréhension des enseignements et au stage professionnel d'une durée de trois mois.

Les enseignements (EC) sont organisés sous forme de conférences (CONF) dans lesquelles sont précisées les concepts et /ou méthodes et des Séminaires (SEM) dont l'objectif est de de traiter des cas ou de rédiger des projets collectifs ou individuels.

Pour être en phase avec les exigences du monde professionnel, il est recommandé aux intervenants d'enseigner selon la méthode des cas qui favorise l'acquisition de certaines capacités telles que le travail en équipe, le leadership et la capacité à convaincre.

#### D. Conditions d'accès

Pour avoir la possibilité de suivre cette formation, certaines conditions d'accès sont requises :

- être titulaire d'un niveau BAC+2;
- en exercice dans une organisation impliquée dans l'enregistrement de l'état civil ou la gestion opérationnelle des statistiques vitales, sanitaires ou relatives à l'identité.

#### E. Modalités d'enseignement

Trois modalités sont identifiées :

- présentiel : Les auditeurs seront regroupés sur un site d'enseignement dans un pays choisi.
   Les auditeurs devront prévoir au-delà du paiement des frais de formation, leur prise en charge pour une durée de six mois de cours et trois de mois de stage ;
- enseignements à distance: il s'agit dans ce cas de figure d'organiser les enseignements sur une plateforme électronique (déjà existante ou à créer) avec des séances bloquées de facilitation organisées par les intervenants. Il est nécessaire de créer la plateforme, de former les enseignants choisis sur la dématérialisation des contenus et de former les auditeurs sur l'utilisation de la plateforme;
- <u>mixte pédagogique</u>: il s'agit dans ce cas de figure d'organiser des enseignements sous formes de séminaires bloqués sur un site physique et des enseignements en ligne sur une plateforme choisie permettant la mise en œuvre de cette modalité.

#### F. Cadre organisationnel

L'organisation de la formation nécessite la mise en place d'une organisation dédiée avec trois organes :

- un consortium scientifique international;
- un conseil pédagogique ;
- un responsable de programmes chargé de la coordination administrative et technique ;
- un programme défini et des partenariats établis.

#### **G.** Partenariats

Dans l'optique de la formation des futurs experts en état civil, différents types de partenariats, non exhaustifs, peuvent être établis entre :

- partenaires au développement (UE, BM, OMS, USAID, AFD, CRDI...);
- organismes travaillant dans le domaine : APAI CRVS, Centre d'Excellence sur les Systèmes ESEC ;
- ministères sectoriel (développement local, ministères de la justice, ministère de la santé, ministère de l'économie et des finances etc.);
- organisations et Administrations travaillant sur la production des statistiques vitales, sanitaires ou relatives à la population ;
- écoles nationales d'administration, grandes écoles, universités publiques, écoles sectorielles ministérielles formant des statisticiens, des épidémiologistes des démographes, écoles régionales sur la cybersécurité.

## H. Organisation et contenu des études

Durée : 2 semestres

Langue d'enseignement : Français

#### 1. Semestre 1

	Semestre 1					
UNITES	ELEMENTS CONSTITUTIFS	CONF	SEM	TPE	VHT	Crédits
D'ENSEIGNEMENT						
CCMO111: Droit	CCMO1111: Droit des personnes et de la	12	12	16	40	6
appliqué à l'état civil	famille					
et aux données	CCMO1112: Droit de l'administration	12	12	16	40	
personnelles	électronique et des téléservices					
	CCMO1113: Droit du numérique et gestion de	12	12	16	40	
	l'état de civil et de l'identité					
CCMO112: Gestion	CCMO1121: Faits d'états civils : concepts	12	12	16	40	10
des données de l'état	fondamentaux et enregistrement des données					
civil et de l'Identité	CCMO1122: Analyses comparées de	24	12	24	60	
	l'organisation des systèmes d'état civil					
	CCMO1123: Production des données	24	12	24	60	
	statistiques de l'état civil					
	CCMO1124: Enjeux politiques et économiques	12	12	16	40	
	de la gestion de l'identité					
CCMO113: Sciences	CCMO1131: Statistiques descriptives	24	12	24	60	7
de la décision	CCMO1132: Démographie descriptive	12	12	16	40	-
appliquées à l'état	CCMO1132. Demograpine descriptive	12	12	10	40	
Civil	CCMO1133: Épidémiologie descriptive	12	12	16	40	
CCMO114:	CCMO1141: GAR et conduite de projet	24	12	24	60	7
Management d'un	CCMO1142: Analyse des coûts et gestion	12	12	16	40	
système civil	budgétaire d'un projet d'un état civil	12	12	10	40	
	CCM01143: Management d'équipe	12	12	16	40	
	CCIVIO1143. Ividilagement a equipe	12	14	10	40	
	TOTAL SEMESTRE 1	204	156	240	600	30

#### 2. Semestre 2

UNITES	ELEMENTS CONSTITUTIFS	CONF	SEM	TPE	VHT	Crédits
D'ENSEIGNEMENT						
CCMO121: Systèmes d'Information	CCMO1211: Introduction aux bases de données	24	12	24	60	7
appliqués à l'état civil	CCMO1212: Traitement des données statistiques (SPSS, SPHINX)	24	24	32	80	
CCMO122: Professionnalisation	CCMO1221: Archivage physique et électronique des documents	24	24	32	80	23
	CCMO1222: Stage et présentation du rapport		24	356	380	
	TOTAL SEMESTRE 2	72	84	444	600	30

#### III. Pilotage et gestion des systèmes ESEC et de gestion de l'identité

#### A. Objectifs de la formation

L'objectif général du Certificat de Spécialisation Gouvernance et Pilotage d'un dispositif ESEC et de gestion de l'identité (CSGP) est de renforcer les capacités et les compétences des acteurs nationaux de l'état civil en charge du pilotage, de la gestion et du contrôle de la production des statistiques vitales, ou portant sur la santé ou la population.

#### **B.** Compétences visées

A l'issue de leur formation, les auditeurs ayant suivi les séminaires, les conférences et outils de professionnalisation seront capables de :

- concevoir ou d'améliorer des dispositifs ESEC ou de gestion de l'identité ou de la population ;
- identifier les dysfonctionnements et apporter des mesures correctives à la mise en place de systèmes ESEC universels, permanent et durables ;
- créer, de manager et de gérer des équipes de projets relatifs à la mise en place d'un dispositif
   ESEC et/ou de gestion de l'identité;
- de créer ou de d'améliorer les systèmes d'informations portant sur les statistiques vitales ou relatives à la santé ou la population d'un pays ou d'une région ;
- d'identifier les risques juridiques, financiers ou humains inhérents à la production des statistiques vitales, sanitaires ou relatives à la population et décliner des mesures correctives si nécessaires;
- protéger les sources de données grâce à l'archivage électronique et physique
- de décliner des lignes directrices pour la sauvegarde des données statistiques, leur sécurité, et veiller à la protection des données personnelles;
- grâce aux outils de l'Initiative sur les Résultats Rapides (IRR) établir une gestion axée sur les résultats et un pilotage basé sur la performance d'un programme de système de génération des statistiques vitales, sanitaires ou relatives à l'identité ou au registre de population.

#### C. Organisation de la formation

Le CSGP est organisé à deux semestres couvrant un volume horaire de global de 60 crédits (1200 heures) répartis sur deux semestres (Semestre 3 et Semestre 4). La maquette respecte les normes LMD en termes de répartition du volume horaire avec une partie réservée au Travail Personnel de l'Étudiant/Apprenant (TPE) et une autre en présentiel. Elle est organisée sous forme d'Unités d'Enseignements (champs disciplinaire), elles-mêmes organisées en Éléments Constitutifs (EC) ou matières à enseigner. Les enseignements en présentiel totalisent un volume horaire de 480 heures et tiennent sur un semestre au plus. Le reste du volume horaire (720 heures) est consacré au Travail Personnel de l'Étudiant/Apprenant (TPE) qui couvre le volume de travail affecté à la compréhension des enseignements et au stage professionnel d'une durée de trois mois.

Les enseignements (EC) sont organisés sous forme de conférences (CONF) dans lesquelles sont précisées les concepts et /ou méthodes et des Séminaires (SEM) dont l'objectif est de de traiter des cas ou de rédiger des projets collectifs ou individuels.

Pour être en phase avec les exigences du monde professionnel, il est recommandé aux intervenants d'enseigner selon la méthode des cas qui favorise l'acquisition de certaines capacités telles que le travail en équipe, le leadership et la capacité à convaincre.

Après validation de la maquette, les contenus des enseignements et les modalités de validation seront précisés dans les syllabii, selon des modalités à définir.

#### D. Conditions d'accès

Pour avoir la possibilité de suivre cette formation, certaines conditions d'accès sont requises :

- être titulaire d'un niveau BAC+2;
- avoir de hautes responsabilités dans une organisation impliquée dans l'enregistrement de l'état civil ou la gestion opérationnelle des statistiques vitales, sanitaires ou relatives à l'identité.

#### E. Modalités d'enseignement

Trois modalités sont identifiées :

- <u>présentiel</u>: Les auditeurs seront regroupés sur un site d'enseignement dans un pays choisi. Les auditeurs devront prévoir au-delà du paiement des frais de formation, leur prise en charge pour une durée de six mois de cours et trois de mois de stage;
- enseignements à distance: il s'agit dans ce cas de figure d'organiser les enseignements sur une plateforme électronique (déjà existante ou à créer) avec des séances bloquées de facilitation organisées par les intervenants. Il est nécessaire de créer la plateforme, de former les enseignants choisis sur la dématérialisation des contenus et de former les auditeurs sur l'utilisation de la plateforme;
- <u>mixte pédagogique</u> : il s'agit dans ce cas de figure d'organiser des enseignements sous formes de séminaires bloqués sur un site physique et des enseignements en ligne sur une plateforme choisie permettant la mise en œuvre de cette modalité.

#### F. Cadre organisationnel

L'organisation de la formation nécessite la mise en place d'une organisation dédiée avec trois organes :

- un consortium scientifique international;
- un conseil pédagogique ;
- un responsable de programmes chargé de la coordination administrative et technique ;
- un programme défini et des partenariats établis.

#### **G.** Partenariats

Dans l'optique de la formation des futurs experts en état civil, différents types de partenariats, non exhaustifs, peuvent être établis entre :

- partenaires au développement (UE, BM, OMS, USAID, AFD, CRDI...);
- organismes travaillant dans le domaine : APAI CRVS, Centre d'Excellence sur les Systèmes ESEC ;

- ministères sectoriel (développement local, ministères de la justice, ministère de la santé, ministère de l'économie et des finances etc.);
- organisations et Administrations travaillant sur la production des statistiques vitales, sanitaires ou relatives à la population ;
- écoles nationales d'administration, grandes écoles, universités publiques, écoles sectorielles ministérielles formant des statisticiens, des épidémiologistes des démographes, écoles régionales sur la cybersécurité.

# H. Organisation et contenu des études

Durée : 2 semestres

Langue d'enseignement : Français

# 1. Semestre 3

UNITES	ELEMENTS CONSTITUTIFS	CONF	SEM	TPE	VHT	Crédits
D'ENSEIGNEMENT						
CSGP231: Droit et	CSGP2311: Etat civil et protection des données	12	12	16	40	6
pratique de l'état civil	personnelles					
	CSGP2312: Etat civil, Droits humains et ODD	12	12	16	40	
	CSGP2313: Environnement juridique	12	12	16	40	
	international des systèmes ESEC et de gestion de l'identité					
CSGP232: Conduite un programme ESEC et de gestion de l'identité	CSGP2321: Planification stratégique	12	12	24	40	10
	CSGP2322: Management des équipes de projet	12	12	16	40	
	CSGP2323: Suivi-Évaluation d'un dispositif ESEC et de gestion de l'Identité	12	12	16	40	
	CSGP2324: Gestion des partenariats multipartites	12	12	16	40	
	CSGP2325: Initiative à Résultat Rapide (IRR) appliqué à l'ESEC	12	12	16	40	
CSGP233: Sciences de la décision appliquées à	CSGP2331: Statistiques inférentielles (décisionnelles)	24	12	24	60	7
l'état Civil	CSGP2332: Politique de population	12	12	16	40	
	CSGP2333: Épidémiologie évaluative	12	12	16	40	
CSGP234: Management des systèmes d'état civil	CSGP2341: Management transversal	24	12	24	60	7
	CSGP2342: Comportement organisationnel	12	12	16	40	
	CSGP2343: Leadership transformationnel	12	12	16	40	
TOTAL SEMESTRE 1	1	192	168	248	600	30

# 2. Semestre 4

UNITES D'ENSEIGNEMENT	ELEMENTS CONSTITUTIFS	СМ	TD	TPE	VHT	Crédits
CSGP241: Système d'Information de l'état	CSGP2411: Gestion des bases de données et sécurité des SI	24	12	24	60	10
Civil	CSGP2412: Production et Gestion des statistiques vitales et sanitaires	24	12	24	60	
	CSGP2413: Gestion et administration des registres de population	12	12	16	40	
	CSGP2414: Système d'Information Géographique (SIG)	12	12	16	40	
CSGP242: Professionnalisation	CSGP2421: Bonnes pratiques en gestion d'un système ESEC et de gestion de l'identité	24	24	32	80	20
	CSGP2422: Cas pratique de mise en place d'un système ESEC et de gestion de l'Identité	24	24	32	80	
	CSGP2423: Stage professionnel et présentation du rapport		24	216	240	
TOTAL SEMESTRE 2	,	120	120	360	600	30



# **EXECUTIVE EDUCATION**

# **Programmes AGORA**

# ACCOMPAGNEMENT GOUVERNEMENTAL DES RÉFORMES EN AFRIQUE

Mai 2021
Armelle Dufour
Directeur Projets Stratégiques
dufour@hec.fr 06 24 43 15 23

Les programmes d'accompagnement proposés par HEC Paris aux Administrations publiques s'inscrivent dans une vision politique initiée au plus haut niveau de l'Etat. Depuis 2007, les Gouvernements Ivoirien, Togolais, Gabonais et Congolais ont pu conduire de vastes et ambitieux programmes de formation triennaux, pour améliorer les compétences managériales des cadres de leurs administrations et créer une culture managériale de performance, avec des effets perceptibles tant auprès des usagers que des entreprises. Plus de 20 000 cadres ont ainsi déjà pu être formés et sensibilisés sur le continent.

Avec la crise sanitaire que connait le monde actuel (Covid 19), la transformation digitale du secteur public devient une nécessité du premier ordre, qui nécessite un accompagnement adapté pour faciliter l'assimilation des outils et des pratiques, alléger les procédures et améliorer ainsi l'accès des citoyens/usagers aux services publics. A travers la gestion des données, la dématérialisation des procédures et la création d'un nouveau référentiel managérial clef de la performance collective ; ces programmes ont pour finalité d'accélérer la mise en œuvre des réformes préconisées dans les plans d'actions des Etats.

Le fonctionnaire impliqué dans ces parcours de formation est amené à challenger ses propres pratiques, en intégrant les approches et les problématiques du secteur privé, tout en tenant compte des spécificités des missions de service public.

Adaptés au contexte social et aux enjeux économiques du pays, ces programmes sont conçus sur mesure, au niveau des standards pédagogiques d'HEC Paris, dans une logique d'amélioration continue et de transferts de compétences.

Délivrés dans le pays pour pouvoir toucher un plus grand nombre de fonctionnaires, ils s'inscrivent ainsi dans le respect des fonds publics du fait des faibles couts logistiques générés.

## 5 Clefs de succès de ces programmes :

- 1. Engagement au plus haut niveau de l'Etat
- 2. Co-production pédagogique, pour permettre l'appropriation et la contextualisation aux spécificités et aux problématiques du pays.
- 3. Transversalité, pour décloisonner les Ministères, les engager à travailler ensemble et à comprendre les contraintes et les attentes de l'écosystème administratif et économique.
- 4. Pérennité, pour inscrire les actions de formation dans la durée, de façon à ancrer la volonté de mettre l'humain au cœur du système administratif et d'accompagner les réformes à tous les niveaux de l'administration.
- 5. Masse critique, pour impliquer un nombre suffisant de dirigeants et de cadres managers, pour donner toute sa puissance au levier du changement que représente les actions de formation.

# Etapes d'instruction pour sécuriser le déploiement :

- 1. Inscription du programme dans les priorités de l'Etat
- 2. Validation du rattachement du programme (qui paie, qui opère ?)
- 3. Identification et officialisation du Comité de pilotage (COPIL)
- 4. Identification avec le COPIL des premières étapes d'instruction :
  - a. Ciblage
  - b. Identification des actions de formation existantes
  - c. Identification des besoins

- 5. Organisation un atelier de contextualisation du programme et les parties prenantes identifiées avec le COPIL
- 6. Validation de l'architecture pédagogique globale et de l'enveloppe budgétaire annuelle
- 7. Co-production du programme

# Références en Afrique :

- Côte d'Ivoire, de 2017 à 2019 (programme CAP2020) : 5000 cadres de 11 Ministères
- ➤ Côte d'Ivoire, de 2007 à 2011 (programme MIRI): 8000 cadres du Ministère de l'Économie et des Finances.
- ➤ **Gabon**, de 2011 à 2015 (programme Émergence) : 5000 cadres toute l'Administration.
- ➤ Congo Brazzaville, de 2013 à 2020 (programme LIBOSSO) : 5000 cadres toute l'Administration.
- > Togo, de 2010 à 2013 (programme ATENS) : 8000 cadres de 9 Ministères.

# Convention préliminaire de formation professionnelle continue

#### **Entre**

**HEC Paris**, établissement d'enseignement supérieur consulaire au capital de 61 455 800 euros, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 817 759 186 00015, dont le numéro formateur est le 117 554 152 75 et dont le siège social est situé 8 avenue de la porte de Champerret, 75017 Paris, représenté par Eloïc PEYRACHE en sa qualité de Directeur Général,

Ci-après dénommé « HEC Paris »

D'une part,

#### ET

**CIVIPOL**, société anonyme au capital de 2 201 480 Euros, dont le siège social est situé 9, rue Notre Dame Des Victoires, 75002 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 434 914 164, représentée par Monsieur Yann JOUNOT, en sa qualité de Président Directeur Général.

Ci-après dénommée la « Société » ou « CIVIPOL »

D'autre part.

Ci-après individuellement désignés la "Partie" et collectivement les "Parties".

#### Préambule

Considérant que les Parties ont entamé des négociations dans le cadre du projet « Travaux préliminaires de développement d'une formation état civil et statistiques vitales » pour les pays d'Afrique de l'Ouest et Central, financé par le Centre de recherches pour le développement international (CRDI/IDRC), et mis en œuvre par CIVIPOL (ci-après le « Projet »).

Considérant que les Parties ont convenu qu'une étape préalable au Projet consiste dans la réalisation d'une « Etude de faisabilité » concernant en particulier l'ingénierie du programme de formation (ciaprès « la Formation »).

Considérant que si les travaux de l'Etude de faisabilité étaient probants, HEC Paris pourrait développer et mettre en œuvre la Formation, ce qui ferait l'objet d'un contrat de formation professionnelle continue par la suite.

#### En foi de quoi, les Parties ont décidé ce qui suit :

#### Article 1: Objet

La présente convention préliminaire de formation professionnelle continue (ci-après dénommée la « Convention ») a pour objet d'établir les engagements des Parties quant à la réalisation de l'Etude de faisabilité de la Formation, qu'HEC Paris réalisera au profit de la Société.

# Article 2 : Caractéristiques de l'Etude de faisabilité

HEC Paris s'engage à conduire l'Etude de faisabilité de la Formation qui comprendra par exemple les éléments suivants :

Etude de marché

- Mesure des objectifs à atteindre
- Evaluation des conditions nécessaires à la réussite du projet (timing, financement, compétences...)
- Etude d'opportunité : offres existantes, public cible...
- Travaux de recherches sur la structure adéquate de la Formation : présentiel/distanciel, eformation, stages et mémoire, formations à deux niveaux
- Contenu pédagogique
- Partenariats potentiels
- Axes juridiques, économiques et organisationnels

La réalisation de l'Etude débutera au jour de conclusion des présentes et devra être rendue au plus tard le 31 décembre 2021.

Cette prestation représente un volume estimé de 22 jours fixé à 3 500€ par jour, soit 77 000€ au total pour la prestation auxquels se rajoute un poste de frais de gestion de 3 000€.

Toute demande complémentaire aux prestations prévues fera l'objet d'une facturation supplémentaire sur les mêmes bases tarifaires, après accord des Parties.

#### **Article 3: Engagements des Parties**

# 3.1 Engagements de HEC Paris

HEC Paris s'engage à :

- Réaliser l'Etude de faisabilité, en collaboration avec la Société, conformément à l'article 2;
- Informer sans délai la Société de tout élément pouvant impacter le prix de l'Etude tel que défini à l'article 4 des présentes.

#### 3.2 Engagements de la Société

La Société s'engage à :

- Collaborer avec HEC Paris pour la réalisation de l'Etude de faisabilité, notamment réaliser les actions nécessaires afin qu'HEC Paris dispose de tout élément utile pour mener à bien l'Etude ;
- Payer le prix de l'Etude, conformément à l'article 4 ci-après, et discuter de bonne foi avec HEC
   Paris en cas de situation pouvant donner lieu à revalorisation du prix de l'Etude.

## Article 4 : Dispositions financières

En contrepartie de la réalisation de l'Etude de faisabilité, la Société s'engage à payer à HEC Paris la somme de 80 000 € (quatre-vingt mille euros), sous réserve des éventuelles revalorisations.

Cette somme ne couvre que les frais inhérents à l'Etude, à l'exclusion de tout autre frais (frais de mise en œuvre de la Formation, etc.), qui le cas échéant seront définis au sein de la convention de formation professionnelle continue qui sera établie ultérieurement entre les Parties.

HEC Paris émettra une facture du montant de l'Etude au jour de signature des présentes. Cette facture sera transmise à l'adresse suivante :

Clara PINAUD Responsable de projets

# Pinaud.c@civipol.fr

#### CIVIPOL

9, rue Notre Dame Des Victoires,

75002, Paris

La facture sera payée par la Société sous trente (30) jours suivant son émission.

Tout règlement sera effectué sur le compte suivant :



Toute notification devra être transmise à l'adresse suivante :

HEC Paris
Direction Financière
1 rue de la Libération
78351 Jouy-en-Josas Cedex

Conformément aux dispositions de l'article L.441-10 du Code de commerce, tout retard de paiement entraînera la facturation par HEC Paris de pénalités de retard calculées au taux de trois fois le taux d'intérêt légal. Ces pénalités courront du premier jour de dépassement du délai jusqu'au jour du crédit effectif au compte de HEC Paris. Elles sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire. Par ailleurs, en cas de retard de paiement, la Société sera pleinement débitrice à l'égard de HEC Paris d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, dont le montant est fixé, en application des dispositions de l'article D. 441-5 du Code de commerce à quarante euros (40€).

#### Article 5 : Propriété intellectuelle

#### 5.1 Connaissances antérieures

Sous réserve des droits éventuels des tiers, chacune des Parties conserve la propriété exclusive de ses Connaissances Antérieures qu'elle pourrait transmettre ou porter à la connaissance de l'autre Partie, de quelque manière que ce soit, dans le cadre de la présente Convention.

Les Connaissances Antérieures désignent toute information ou élément de savoir-faire protégé ou non (incluant, mais sans limitation, procédé, secrets de fabrique, connaissance technique, méthode, algorithme, spécification, donnée), tout logiciel, tout titre et droit de propriété intellectuelle, toute invention brevetable ou non, brevetée ou non, acquis ou développé par l'une des Parties antérieurement, pendant ou indépendamment de la Convention, quels qu'en soient le support ou le mode de communication.

En cas de communication des Connaissances Antérieures de l'une des Parties (la « Partie Emettrice ») à l'autre Partie (la « Partie Réceptrice »), la Partie Réceptrice s'engage à ne les utiliser que dans le seul

but indiqué par la Partie Emettrice lors de la communication des Connaissances Antérieures concernées. Ainsi, la Partie Réceptrice s'interdit de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des tiers, les Connaissances Antérieures de la Partie Emettrice, sauf autorisation expresse, préalable et écrite de la Partie Emettrice.

La Partie Emettrice garantit détenir l'ensemble des droits nécessaires à la communication de ses Connaissances Antérieures à la Partie Réceptrice. La Partie Emettrice s'engage à défendre et à indemniser la Partie Réceptrice contre toutes/tous actions, revendications, pertes, dépenses y compris les frais raisonnables d'avocats et les frais de procédure), amendes, et dommages formés contre et/ou subis par la Partie Réceptrice du fait de l'utilisation de ces Connaissances Antérieures conformément aux présentes, à l'exception de l'utilisation fautive ou négligente des Connaissances Antérieures par la Partie Réceptrice.

#### 5.2 Contenu de l'Etude

Les résultats de l'Etude appartiennent à la Société après complet paiement de celle-ci. Toutefois, les contenus pédagogiques et savoir-faire afférents à l'expression pédagogique qui seraient mentionnés dans l'Etude restent la propriété intellectuelle de HEC Paris. La Société s'interdit de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des tiers, ces contenus pédagogiques sans l'autorisation expresse, préalable et écrite de HEC Paris.

## 5.3 Nom, logo et communication

Dans le cadre de la présente Convention, chacune des Parties autorisera l'autre Partie à reproduire son nom et son logo aux seules et uniques fins de communiquer autour du Projet. Toute utilisation du nom ou du logo d'une Partie devra préalablement faire l'objet d'une validation écrite par cette Partie.

CIVIPOL s'engage à respecter la charte graphique d'HEC Paris lors de toute utilisation du logo de celuici. Cette charte n'est pas annexée aux présentes et sera transmise séparément à CIVIPOL.

Chacune des Parties reconnaît (i) qu'elle n'acquiert aucun droit ni sur le nom ni sur le logo de l'autre Partie, autre que celui de les utiliser conformément aux dispositions de la présente clause et (ii) qu'elle n'est pas autorisée à accorder quelque droit que ce soit sur le nom ou sur le logo de l'autre Partie à un tiers ou à déposer un nom de domaine, créer un blog ou compte sur les réseaux sociaux, incluant le nom et/ou le logo de l'autre Partie, dans quelque juridiction que ce soit.

Le droit d'utiliser le nom et le logo de chaque Partie est accordé uniquement pour la durée de la Convention et prendra automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, qu'elle qu'en soit la raison.

# Article 6 : Confidentialité

Les Parties conviennent que les informations suivantes sont considérées comme des « Informations Confidentielles » : les informations techniques, commerciales, stratégiques, financières, économiques, sur tous supports, oraux, visuels ou écrits, marquées comme « confidentielles » ou, en cas de support oral, dont la nature confidentielle a été confirmée par écrit, transmises par une Partie à l'autre Partie dans le cadre de la présente Convention. Les Parties conviennent que sont aussi des Informations Confidentielles les données transmises par une Partie à l'autre Partie dans le cadre de la négociation ou de l'exécution de la Convention, pour lesquelles la Partie les recevant ne pouvait légitimement ignorer la nature confidentielle.

Chacune des Parties recevant des Informations Confidentielles (ci-après dénommée la « Partie Réceptrice ») de la part d'une autre Partie (ci-après dénommée la « Partie Emettrice ») s'engage à :

- Conserver lesdites Informations Confidentielles en toute confidentialité et à ne pas les publier ni à les divulguer à des tiers ;
- Ne pas utiliser les Informations Confidentielles à d'autres fins que l'exécution de la Convention et la mise en œuvre des négociations réalisées autour de la Formation ;
- Prendre toutes les mesures nécessaires pour en protéger la confidentialité;
- En restreindre la communication et l'accès à ceux de ses directeurs, employés, représentants, consultants ou sous-traitants qui ont besoin de connaître ces informations et, dans ce cas, de veiller à ce que ces personnes respectent la nature confidentielle de ces informations.

Les informations suivantes ne sont pas considérées comme des Informations Confidentielles :

- Les informations tombées dans le domaine public préalablement à leur communication ou postérieurement mais en l'absence de toute faute qui soit imputable à la Partie Réceptrice, ou
- Les informations déjà connues par la Partie Réceptrice lors de leur réception, ou
- Les informations reçues d'un tiers de manière licite sans aucune faute de sa part et sans restriction ni violation de la Convention, ou
- Les informations développées par la Partie Réceptrice indépendamment de toute transmission d'Informations Confidentielles par la Partie Emettrice;
- Les informations dont l'utilisation ou la divulgation ont été autorisées par écrit par la Partie Emettrice, ou
- Les informations devant être divulguées par application de la loi, d'un règlement ou de la décision d'un tribunal (judiciaire, administratif ou arbitral), ou
- Les informations transmises après l'expiration ou la résiliation de la Convention pour quelque cause que ce soit.

Les obligations du présent article demeureront en vigueur pendant toute la durée de la Convention et pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de résiliation effective ou d'expiration de la Convention quelle qu'en soit la raison.

#### Article 7 : Responsabilité et assurance

Chacune des Parties est responsable, conformément au droit commun, des erreurs, omissions ou négligences commises par son personnel et ses sous-traitants éventuels, intervenant dans le cadre de la Convention.

Chacune des Parties déclare disposer des compétences et autorisations nécessaires pour la réalisation des engagements qu'elle prend dans le cadre des présentes.

Chacune des Parties déclare avoir souscrit auprès d'une compagnie notoirement solvable, une assurance de responsabilité civile générale et professionnelle couvrant la responsabilité qu'elle peut encourir vis-à-vis des tiers à l'occasion des accidents corporels, matériels et immatériels qui pourraient survenir du fait de ses activités dans le cadre de la Convention et dont la durée de validité couvre l'intégralité de la Convention.

Chacune des Parties s'engage à transmettre à l'autre Partie une copie de l'attestation d'assurance couvrant les risques susmentionnés.

#### Article 8 : Durée

La Convention entre en vigueur au jour de sa signature par les Parties et prendra fin à la remise de l'Etude par HEC Paris à la Société, prévue le 31 décembre 2021.

La Convention ne pourra être renouvelée que par voie d'avenant signé des deux Parties.

#### Article 9: Résiliation

## 9.1 Résiliation pour faute

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des Parties, des engagements réciproques inscrits dans la Convention, celle-ci sera résiliée de plein droit. La résiliation deviendra effective quinze (15) jours calendaires après l'envoi de la lettre recommandée avec accusé de réception par laquelle les griefs seront exposés, à moins que la Partie défaillante n'ait, durant cette période, satisfait à ses obligations.

# 9.2 Résiliation pour cas de force majeure

Les Parties conviennent qu'en cas de force majeure telle que définie à l'article 1218 du code civil, les obligations contractuelles seront suspendues à compter de la déclaration et de la preuve du cas de force majeure par la Partie qui le subit.

Les obligations suspendues seront exécutées à nouveau dès que les effets de l'événement de force majeure auront cessé. Si la situation de force majeure se poursuit au-delà d'un délai d'un (1) mois, l'autre Partie pourra résilier de plein droit tout ou partie de la présente Convention.

#### 9.3 Conséquences de la résiliation

En cas de résiliation de la Convention et nonobstant les éventuels dommages et intérêts qu'une Partie serait en droit de réclamer aux juridictions compétentes, la Société sera tenue de verser à HEC Paris une partie du prix de l'Etude, au prorata des prestations effectivement réalisées au jour de la résiliation.

#### Article 10: Modification de la Convention

Toute modification des présentes devra prendre la forme d'un avenant signé par les Parties.

## **Article 11: Non renonciation**

Le fait pour l'une des Parties de ne pas se prévaloir d'un manquement par l'autre Partie à l'une quelconque des obligations visées à la Convention, ne saurait être interprété comme une renonciation à l'obligation en cause.

# Article 12 : Déclaration d'indépendance mutuelle

Les Parties déclarent et reconnaissent qu'elles sont et resteront, pendant la durée de la Convention des entités indépendantes. Aucune Partie n'a le pouvoir d'engager l'autre Partie, ni de créer des obligations à la charge de l'autre Partie.

# Article 13 : Règlement des litiges

La présente Convention est régie par le droit français.

En cas de contestations, litiges ou autres différends éventuels sur la mise en œuvre et l'interprétation de la présente Convention, les Parties s'efforceront de parvenir à une conciliation à l'amiable. En cas

de désaccord persistant plus de trente (30) jours après le début des négociations amiables, le litige sera réglé par le tribunal français compétent.

# **Pour CIVIPOL**

Yann JOUNOT, Président Directeur Général Par délégation : Bertrand BARBE, Directeur des Opérations et du Développement

Signature:

# **Pour HEC Paris**

Eloïc Peyrache, Directeur Général Par délégation : Ann Gilmore, Directrice Commerciale Programmes Sur Mesure

Signature:

# Signatures

Title

For HEC Paris
Name Ann Gilmore

Title Associate Director Development

Ann Gilmore

Signed on 2021-05-20 16:38:16 GMT

Secured by Concord™
DocumentID: ZDFhNDE4ZGQtY2
SigningID: NmZhMzhiZDAtMG
Signing date: 5/20/2021
IP Address: 86.245.23.114
Email: gilmore@hec.fr

For Civipol

Name Bertrand Barbé

Adjoint du Pdg, directeur des opérations et

Barbé

Signed on 2021-05-21 08:19:43 GMT

Secured by Concord™
DocumentID: ZDFhNDE4ZGQtY2
SigningID: ZWFhMWFjZDItYz
Signing date: 5/21/2021
IP Address: 83.118.211.166
Email: barbe.b@civipol.fr

#### ORGANISME INTERGOUVERNEMENTAL



# **IFORD**

# INSTITUT DE FORMATION ET DE RECHERCHE DEMOGRAPHIQUES Lauréat du Prix des Nations Unies pour la Population 2011

Référence : 2021-265/IFORD/AP/DEF/DRCAT/SFI/hn Yaoundé, le 18 mai 2021

Objet: Développement d'un Master Etat Civil et Statistiques Vitales

Madame la Responsable de Projets,

Nous accusons réception de votre offre de partenariat du 7 mai 2021 pour le développement d'une formation universitaire et interdisciplinaire Master 2 en **Etat Civil et Statistiques vitales** et vous en remercions.

En réponse, nous vous informons de notre disponibilité à conclure ce partenariat et sommes disposés à participer à toutes les activités préparatoires qui nous incomberont. Toutefois, nous vous prions de bien vouloir nous communiquer la documentation relative au projet dudit Master pour nous permettre de le soumettre aux instances de l'Institut, notamment le Conseil d'Administration et le Conseil Scientifique.

Veuillez agréer, Madame la Responsable de Projets, l'expression de notre considération distinguée.

Dr. Steve Bertrand MBOKO IBARA

'Administrateur

Madame Clara PINAUD Responsable de Projets CIVIPOL

9 Rue notre Dame des Victoires 75002 Paris

Tél: (Standard) +331 45.44.85.20

Mobile +336 17.24.29.21

Email: pinaud.c@civipol.fr